Archives parlementaires

Annonce de Bréard, au nom du comité de Salut public du succès des forces navales de la République, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)

Jean-Jacques Bréard (ou de Bréard-Duplessys)

Citer ce document / Cite this document :

Bréard (ou de Bréard-Duplessys) Jean-Jacques. Annonce de Bréard, au nom du comité de Salut public du succès des forces navales de la République, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 136;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17597_t1_0136_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

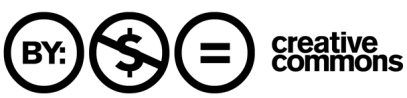

un autre le commandement, il couronne cette mémorable campagne par la prise inappréciable de Bois-le-Duc; et peu de généraux pourraient dire, comme lui, avoir commandé pendant deux campagnes les plus actives, et n'avoir jamais été battu. Le général de division Moreau le remplace momentanément; la part active qu'il a eue dans cette campagne, les prises d'Ypres, Nieuport, l'Écluse, l'attaque audacieuse de l'île de Cadzand, annoncent à la nation les services importants qu'elle doit en attendre encore.

Salut et fraternité,

Signé BELLEGARDE et LACOMBE (du Tarn) (53).

b

Un autre membre, au nom du même comité, a annoncé les succès des forces navales de la République : il résulte de son rapport que dix-sept navires ennemis ont été pris et neuf ont été coulés.

La Convention décrète l'insertion au bulletin de ces heureuses nouvelles (54).

Bréard annonce ensuite que vingt-six bâtiments pris sur les ennemis sont entrés dans les ports de la République, et que neuf ont été coulés à fond (55).

COURRIER DU 11 VENDÉMIAIRE

Prise entrée à Dune-Libre

Un navire anglais chargé de fer.

Idem, à Saint-Sébastien

Un navire anglais de 250 tonneaux, chargé de 4 939 quintaux de morue.

Idem, à Brest

Un navire anglais chargé de citrons et oignons.

Idem, à Ostende

Un navire anglais ayant 22 criks à son bord.

COURRIER DU 14 VENDÉMIAIRE

Trois bâtimens anglais richement chargés, pris par la frégate française *Le Brutus.*

Trois bâtimens anglais coulés par *idem.*

Six *idem* hollandais, coulés par *idem.*

COURRIER DU 16 VENDÉMIAIRE

Prises entrées à Brest

Un navire anglais chargé de beurre et toile.

Un *idem*, chargé de toile et de charbon de terre.

Idem, à Rochefort

Un bâtiment anglais de 300 tonneaux, chargé de liège et noisettes, pris par la frégate *L'Agricole.*

COURRIER DU 18 VENDÉMIAIRE

Prises entrées à Brest

Un navire anglais de 150 tonneaux, chargé de coton et de citrons.

Un bâtiment hollandais de 160 tonneaux, chargé de genièvre et de fromage.

Idem, à Morlaix

Un navire chargé de poisson sec et salé, pris par le cutter *Les Trois Couleurs.*

COURRIER DU 22 VENDÉMAIRE

Prise entrée en rivière de Paimboeuf

Un navire anglais chargé de sucre, café, coton et indigo.

Idem, à Gravelines

Un bâtiment chargé de chanvre pour Lisbonne.

Un navire prussien a fait côte près Boulogne, chargé de mâtures et merrains.

Idem, à Rochefort

Un bâtiment anglais de 130 tonneaux, pris par le lougre *Le Sans-Culotte.*

Dix-sept pris, 9 coulés. Total, 26.

22

Un membre [MENUAU] **propose, au nom du comité des Secours publics, et la Convention adopte les neuf décrets suivans.**

a

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des Secours publics sur la pétition de la citoyenne Michel Deraye, veuve Leclerc, âgée de quatre-vingt-dix ans, soutenue autrefois par la société philanthropique, maintenant sans moyen d'exister, et dont trois de ses petits enfans sont au service de la République, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. – La Trésorerie nationale paiera, sur le vu du présent décret, à la citoyenne Michel Deraye, veuve Leclerc, âgée de quatre-vingt-dix ans, à titre de secours, la somme de 300 L.

(53) *Moniteur*, XXII, 243; *Bull.*, 23 vend.; *Débats*, n° 753, 358-359; *Ann. Patr.*, n° 652; *Ann. R.F.*, n° 23, 25; *C. Eg.*, n° 787; *F. de la Républ.*, n° 24; *J. Fr.*, n° 749; *J. Mont.*, n° 2; *J. Paris*, n° 24; *J. Perlet*, n° 751; *J. Univ.*, n° 1785; *M.U.*, XLIV, 371-372; *Mess. Soir*, n° 787; *M.U.*, XLIV, 360; *Rép.*, n° 24.

(54) *P.-V.*, XLVII, 151. *F. de la Républ.*, n° 24; *J. Perlet*, n° 751; *J. Univ.*, n° 1784; *Mess. Soir*, n° 787; *Rép.*, n° 24.

(55) *Débats*, n° 753, 360-361; *Bull.*, 23 vend.; *C. Eg.*, n° 788; *M.U.*, XLIV, 373-374; *Rép.*, n° 26; mention *Moniteur*, XXII, 244; *F. de la Républ.*, n° 26; *J. Fr.*, n° 756; *J. Perlet*, n° 751; *J. Univ.*, n° 1784.

Persée creative commons